



## licenciement pour inaptitude

Par **gang**, le **17/07/2012** à **07:56**

Bonjour

je vais être licencié pour inaptitude a tous poste dans l' entreprise.Actuellement il y a une procédure de reconnaissance de maladie professionnel. Je n'ai pas encore la réponse;Mon employeur sait parlaCPAM que cette procédure est en cour Mon entretien est Vendredi doit il tenir compte de cette procédure pour le solde de tout compte la régule des congés l indemnité de licenciement et de préavis ou dois je lui réclamer LE RECALCUL DE CELUI CI a la réponse de la CPAM

MERCI de votre reponse

Par **P.M.**, le **17/07/2012** à **09:18**

Bonjour,

Normalement l'employeur devrait en tenir compte, mais si le caractère professionnel de la maladie était reconnu par la CPAM plus tard, vous pourriez lui demander la régularisation sans signer entre-temps de reçu pour solde de tout compte...

Par **gang**, le **17/07/2012** à **09:33**

Merci pour votre réponse